



KAZAKHSTAN : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La population active en chiffres

	2018	2019	2020
Population active	9.034.737	9.060.001	8.778.458

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

	2017	2018	2019
Taux d'activité total	76,38%	76,56%	76,59%
Taux d'activité des hommes	81,58%	81,72%	81,67%
Taux d'activité des femmes	71,45%	71,67%	71,76%

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

Les conditions de travail

La durée légale du temps de travail 40 heures

L'âge de la retraite 61 ans

Les contrats de travail Le contrat de travail est régi par les dispositions légales et dans une moindre mesure par les conventions collectives et la négociation individuelle. Le formalisme du contrat de travail est très rigide. Les procédures de licenciement et d'embauche sont plutôt souples.

Les lois du travail Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises.

Le coût du travail

Le salaire minimum En 2021, le salaire minimum est de 42 500 KZT par mois selon le Ministère des Finances du Kazakhstan.

Le salaire moyen Selon les données de l'Agence des statistiques du Kazakhstan, le salaire mensuel moyen brut s'établit autour de 223 213 KZT en 2021.

Les cotisations sociales Les contributions sociales payées par l'employeur: 20 % des revenus couverts (3,5 % pour l'assurance sociale, 2 % pour l'assurance maladie, 5 % pour la pension et 9,5 % pour l'impôt social).
Les contributions sociales payées par l'employé: Chaque salarié doit verser 10% de son salaire à une caisse de retraite dont bénéficient les retraités actuels et ils doivent aussi cotiser pour leur propre retraite ainsi que 2 % de son salaire pour l'assurance maladie.

Les partenaires sociaux

Associations patronales [EUROBAK](#) - European Business Association of Kazakhstan
[ABWK](#) - Association of Business Women of Kazakhstan
[NAP](#) - Independent Association of Kazakhstan's Businessmen
[KNDA](#) - Kazakhstan National Directors Association
[KRRK](#) - Confederation of Employers

Le dialogue social et les partenaires sociaux	<p>Les salariés sont protégés de toute discrimination anti-syndicale par la loi. Mais des violations de cette loi ont eu lieu (des membres de syndicats ont été licenciés et menacés). De grandes entreprises ont également créé des conditions telles que la création de syndicat et des négociations collectives sont rendues impossibles.</p> <p>La loi garantit le droit de grève mais son exercice est très encadré juridiquement. Le gouvernement a élaboré une liste d'industries et d'entreprises stratégiques dans lesquelles la grève est autorisée selon certaines conditions. De façon générale, les salariés ne peuvent faire grève que si un désaccord n'a pas été résolu par les voies d'arbitrage existantes. Les salariés doivent obligatoirement fournir aux employeurs un préavis de grève de 15 jours.</p>
Les syndicats	Fédération des syndicats
Le taux de syndicalisation	32,8 % en 2006 (selon la Fédération des syndicats)
Les organismes de régulation du travail	ministère du Travail